

Mme Charlina Vitcheva  
Directeur général pour  
Affaires maritimes et pêche (MARE)  
Commission européenne  
Rue Josef II 99  
1000 Brussels  
Belgium

Dun Laoghaire, Zoetermeer, 14 mai 2021  
NSAC Ref. No. : 14-2021

Chère Mme Vitcheva,

**Objet : Demande d'informations scientifiques actualisées sur les pocheteaux et les raies**

En 2020, le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales et le Conseil Consultatif de la mer du Nord ont mis en place un groupe de discussion conjoint sur les pocheteaux et les raies afin de développer des conseils à la Commission et aux États membres sur l'amélioration de la gestion des pocheteaux et des raies. Le groupe se réunit régulièrement et a produit plusieurs documents d'avis à la Commission et aux États membres au cours de son existence, y compris une mise à jour annuelle de ses conseils sur les mesures de bonnes pratiques qui a été soumis aux États membres respectifs le 26 avril ([lien](#)).

Pour faire avancer ses travaux en cours sur des mesures de gestion harmonisée des pocheteaux et des raies en mer du Nord et dans les Eaux Occidentales Septentrionales, le groupe de discussion conjoint sur les pocheteaux et les raies souhaite demander un soutien spécifique à la Commission sur les points suivants :

- a) une synthèse des mesures de gestion européennes, nationales et régionales existantes en place dans les eaux européennes de l'Atlantique;
- b) un aperçu des avantages et des inconvénients potentiels des restrictions de taille;
- c) le groupe-TAC actuel pour les pocheteaux et les raies et évaluer les avantages potentiels d'avoir différents TAC pour différentes espèces ou groupes d'espèces (par exemple un pour la raie bouclée et un autre pour toutes les autres espèces)

Ces problèmes ont été identifiés lors du récent projet SUMARIS et initialement abordés lors du groupe d'experts CSTEP 2017. Nous suggérons, sur la base des suggestions faites par le CSTEP et des progrès réalisés au cours des 3 dernières années, de :

- a) Une demande adressée au CIEM pour :
  - fournir une synthèse des mesures de gestion européennes, nationales et régionales existantes en place dans les eaux atlantiques européennes;
  - donner un bref aperçu des avantages et des inconvénients potentiels des restrictions de taille



De plus, reconnaissant le fait que l'exemption temporaire actuelle à l'obligation de Débarquement devra être revue dans un proche avenir, nous suggérons :

- b) Une demande adressée à la Commission pour faciliter un atelier collaboratif CIEM / CSTEP sur les futures options de gestion des pochetaux et des raies.

Nous attendons votre réponse avec impatience et vous remercions de la collaboration que nous continuons de recevoir de la CE, qui est cruciale pour notre travail.

Cordialement,



Emiel Brouckaert  
Président  
Comité exécutif du CC EOS



Kenn Skau Fisher  
Président  
Comité exécutif du NSAC

